

VENDREDI 26 JUIN 2015

Le vendredi 26 juin 2015 à 18h30,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS : Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Monsieur Noël VERSCHAEVE, Madame Françoise BRAMARD, Madame Florence ITALIANI, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Jacqueline FONTAINE, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Karine GERARDIN

ABSENTS : Monsieur Joël LIONNET, Monsieur Yves SAJOT, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Ingrid MANIER

POUVOIRS : M. Robert CHRISTIAENS à M. Gérard HEDIN, M. Laurent LEFEVRE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Serge COURTOIS à M. Dominique DEVILLERS, Jacques BILLORE à Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Françoise GILLOT à M. Jean-Paul CORDIER, M. Edmond BAILLY à M. Jean-Marie DURIEZ, Madame Corinne CORILLION à Madame Fatima ABLA, Madame Anne ROUBI-GEFFROY à Monsieur Thibaud VIGUIER, M. Jean-Charles PAILLART à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Florence VASSAL à M. Philippe TOPIN, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Jérôme LIEVAIN à Monsieur Franck PIA, Monsieur Philippe VIBERT à Madame Catherine THIEBLIN, Monsieur David ILLIGOT à Madame Monique THIERRY, Madame Charlotte COLIGNON à Monsieur Olivier TABOUREUX

Date d'affichage	:	06/07/2015
Date de la convocation	:	18/06/2015
Nombre de présents	:	56
Nombre de votants	:	71

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Antoine SALITOT

Approbation de la modification simplifiée du SCOT : ajout d'une nouvelle orientation relative aux risques de nuisances liées au développement d'une offre de stationnement diffuse à proximité de l'aéroport de Beauvais-Tillé

M. GÉRARD HEDIN, VICE-PRÉSIDENT

Exposé des motifs :

La présence de l'aéroport de Beauvais-Tillé génère un flux de 8000 véhicules par jour sur le territoire de la commune de Tillé. Afin d'accueillir les passagers dans les meilleures conditions possibles une offre de stationnement gérée par la SAGEB a été mise en place avec notamment la création de nouveaux parkings et une politique tarifaire volontairement basse pour être attractive sur ces parkings.

Cependant, à côté de ces parkings gérés par la SAGEB, une offre de stationnement sur des parcelles privées s'est développée à proximité de l'aéroport.

Cette situation, si elle n'est pas régulée, est de nature à créer des nuisances en matière de cadre de vie pour le voisinage (aspect extérieur des habitations, pollution visuelle, nuisances sonores, atteinte à l'environnement, gestion des risques d'incendies, etc...).

La commune de Tillé s'est donc engagée dans une modification simplifiée de son plan local d'urbanisme (PLU) afin d'intégrer dans son règlement des dispositions venant mieux encadrer les conditions de création des aires de stationnement.

Pour accompagner la commune de Tillé, les élus communautaires ont approuvé lors de la délibération du 17 avril 2015 la possibilité d'ajouter dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCOT une nouvelle orientation n°116 afin de prendre en compte ce phénomène spécifique.

La nouvelle orientation n°116 jointe à la présente délibération permet de fixer dans le plan local d'urbanisme des conditions de superficie, de visibilité depuis l'espace public et de traitement paysager afin de concilier le stationnement sur les parcelles privées avec la nécessité de préserver la sécurité publique et le cadre de vie des communes.

En application de l'article L 122-14-3 du code de l'urbanisme, il a été proposé d'utiliser la procédure de modification simplifiée du SCOT.

Dans le cadre de cette procédure, les personnes publiques associées ont été consultées sur ce projet de modification. Le dossier a été mis à disposition du public pendant un mois du lundi 4 mai 2015 au vendredi 5 juin 2015 inclus dans les communes de Tillé, de Beauvais et au siège de la communauté d'agglomération, le public en ayant été informé par voie de presse le 27 avril 2015.

A l'issue de ce délai, aucune observation n'a été formulée sur les trois registres mis à disposition du public.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, la communauté de communes du Vexin-Thelle et la communauté de communes rurales du Beauvaisis ont émis des avis sans observations et le département a rendu un avis favorable sur le projet de modification du SCOT.

Propositions :

- Prendre acte du bilan de la mise à disposition du public,
- Approuver la modification simplifiée du SCOT qui ajoute une orientation n°116 au DOO conformément au document annexé à la présente délibération,
- Habilitier madame la présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La commission « développement économique commerce et artisanat », réunie le 16/06/2015, a émis un avis favorable.

La Commission « Aménagement du territoire », réunie le 16/06/15, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,



Caroline CAYEUX



MODIFICATION SIMPLIFIEE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Modification apportée au document d'orientation et d'objectifs

A la suite de l'orientation n°115, il est ajouté la disposition suivante :

« 7.5 Risques et nuisances liées au développement d'une offre de stationnement diffuse à proximité de l'aéroport de Beauvais-Tillé

116. Lorsque les auteurs du document l'estiment nécessaires et au vu de l'importance du phénomène constaté sur le territoire, les plans locaux d'urbanisme peuvent fixer toutes conditions, notamment de superficie, de visibilité depuis l'espace public et de traitement paysager, permettant que le développement dans le voisinage des zones habitées des parcs de stationnement des véhicules des voyageurs fréquentant l'aéroport de Beauvais-Tillé ne soit pas la source de risques ou de nuisances, de nature à porter atteinte à la sécurité publique, au cadre de vie, au paysage urbain ou naturel et à l'environnement. »

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire réuni le
.....2.6.JUIN 2015

Chayex